Commune-info No 9

« Printemps » 2020



Commune de Mont-Vully

Dans ce numéro :	
Le mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Finances—comptes 2019	5-6
Règlement scolaire communal	7
Centre nautique : présentation du projet et demande de crédit d'investissement	8-11
Parkings communaux : demande de crédit d'investissement pour une étude	12
Attribution d'un droit de superficie en zone d'activité	12
Information générale sur le projet de rénovation des infrastructures ferroviaires de la gare de Sugiez	13
Changement des horaires d'ouverture de l'Administration	14
Code postal 1786 Nant	14
Rappel : Comment retourner le matériel de vote	15
Acomptes 2020	15
Echéancier factures communales	16
Remboursements	17
Consommation d'eau potable—les bons gestes	18-19
Bornes hydrantes	19
Prévention feu	20
Pandémie Covid-19	21
Crise et solidarité	22
Abonnements CFF et LNM	23
Location des salles communales	24
La Ribambelle, école maternelle	25
Bibliothèque de Mont-Vully	26
Les ligues de santé du canton de Fribourg	27



Commune de Mont-Vully

Route principale 65 - 1786 Sugiez
Tél. 026.673.90.40 / info@mont-vully.ch
www.mont-vully.ch

Le mot du Syndic

L'importante pandémie et les mesures prises pour l'affronter ont eu comme effet de suspendre partiellement l'activité de nos institutions. Notre canton n'a pas été épargné et, durant cette période, le relais a été pris par l'Organe Cantonal de Conduite (OCC) afin de gérer la crise. Les communes fribourgeoises (ACF) très impliquées dans les différents groupes de travail dépendant de l'OCC ont joué un rôle important dans les renseignements à fournir pour les prises de décisions et les ordonnances à appliquer.

Concernant le calendrier, les communes ont notamment dû annuler plusieurs échéances comme les scrutins et leurs assemblées communales.

Concernant Mont-Vully, cela a nécessité beaucoup d'adaptations, mais à aucun moment notre fonctionnement a été mis à mal et ceci malgré la situation. Tous les services sont restés actifs grâce à la flexibilité de notre personnel. Pour sa part, le Conseil communal a continué de fonctionner en utilisant des techniques tels que la visioconférence. Ainsi la gestion des affaires communales malgré la surcharge de travail a été garantie. L'assouplissement progressif des mesures, dès le mois de mai, a permis une reprise de certaines activités.

Toutefois, le retard induit par cette situation exceptionnelle entraîne le dépassement de plusieurs délais imposés par la législation cantonale, dont principalement la législation sur les communes.

Pour notre part, l'assemblée des comptes annulée du mois de mai a maintenant été fixée au mardi 8 septembre à Nant. La soirée d'information concernant le projet du centre nautique et celui du projet de rénovation de la gare de Sugiez est annulée et remplacée par une information lors de l'Assemblée communale. Le scrutin de l'initiative pour l'introduction d'un Conseil général pour la législature 2021-2026 est fixé au 18 octobre 2020. L'information concernant cette votation se fera par bulletin tout-ménage à la population.

Plusieurs délais ont été adaptés à la situation extraordinaire, il s'agit :

- du 30 octobre pour l'approbation des comptes communaux
- du 30 octobre pour le scrutin populaire pour l'introduction du Conseil général
- d'un délai de 20 jours pour un recours contre les décisions de législatifs communaux

A moins d'une année de la fin de la législature, cette situation compliquée aura certainement un effet retardataire sur certains dossiers en cours. Le Conseil communal va néanmoins tout mettre en œuvre pour avancer dans les différents projets tout en sachant que nous sommes aussi dépendants des services cantonaux.

Conseil communal:

A la suite de la nouvelle élection au Conseil communal de M. Cédric Guillod, l'exécutif s'est nouvellement constitué. Deux dicastères ont fait l'objet de modifications, M. François Petter reprend la responsabilité des bâtiments communaux, des places publiques et du tourisme. Quant à M. Cédric Guillod, il s'est vu confié la gestion des déchets, la protection de la population, les sports et loisirs, ainsi que les manifestations.

Nous remercions M. Cédric Guillod pour sa mise à disposition en faveur de notre collectivité. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Conseil communal et lui souhaitons pleine satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Personnel communal:

Dans le secteur de l'administration, le Conseil communal a pris la décision de mettre fin au contrat de travail et de libérer de ses obligations M. Frédéric Siffert récemment nommé à la fonction de secrétaire communal.

Actuellement, les tâches affectées à ce poste sont assurées ad-intérim, par Mme Caroline Mettraux et Mme Nathalie Bianchet. Un grand merci à toutes les deux pour leur flexibilité et leur engagement.

Notre apprentie, Mme Sarah Cloux, arrive au terme de sa formation et vient de décrocher brillamment son CFC. Toutes nos félicitations. Dès la rentrée, nous accueillerons Mme Lara Constante comme nouvelle apprentie de première année et lui souhaitons la bienvenue.

Nos vifs remerciements à Sarah pour son travail apprécié et sa bonne humeur tout au long de sa formation. Nous lui formulons nos meilleurs vœux pour son avenir.

Des changements sont aussi intervenus au service de la conciergerie. Mme Rita Guillod, entrée en fonction en février 1993, a décidée de tirer sa révérence. Très appréciée de tous, Rita a cessé son activité de concierge à fin mai. Pour la remplacer, le Conseil communal a procédé à l'engagement de M. Ivo Ferreira Ribeiro à partir du 1^{er} juin.

Nous remercions sincèrement Rita pour son excellent travail durant toutes ces années de service et lui souhaitons une belle retraite bien méritée.

Nous réservons un bon accueil à M. Ferreira pour son entrée en fonction et lui souhaitons la bienvenue au sein du team de la conciergerie.

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif pour le bien de notre commune. Un merci particulier à tout notre personnel communal, aux membres des commissions et à mes collègues du Conseil qui ont tous dû faire preuve de beaucoup de flexibilité durant cette période de pandémie.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et nous vous attendons nombreux, à Nant, le mardi 8 septembre 2020, pour notre prochaine assemblée.

Pierre-André Burnier, Syndic

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

Mardi 8 septembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 décembre 2019. (Il ne sera pas lu à l'assemblée. Il est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la commune : https://mont-vully.ch/)
- 2. Comptes 2019
 - Compte de fonctionnement, présentation et approbation.
 - Compte des investissements, présentation et approbation.
- 3. Plan financier 2020- 2024: Présentation.
- 4. Règlement scolaire communal : Présentation et approbation.
- 5. Centre nautique : Présentation du projet et demande de crédit d'investissement.
- 6. Parkings communaux : Demande de crédit d'investissement pour une étude.
- 7. Attribution d'un droit de superficie en zone d'activité.
- 8. Information générale sur le projet de rénovation des infrastructures ferroviaires de la gare de Sugiez.
- 9. Divers.

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée. Les comptes et le budget sont également consultables sur notre site Internet

PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'assemblée, mais elle doit s'annoncer à son arrivée dans la salle, au Conseil communal.

Finances—comptes 2019

Les comptes de fonctionnement 2019 permettent au Conseil communal d'annoncer, pour le quatrième bouclement de la Commune de Mont-Vully, un résultat positif de CHF 844'611.-. Les charges de fonctionnement totalisent un montant de CHF 19'639'631.- alors que les produits se montent à CHF 20'484'242.-. Les amortissements s'élèvent à CHF 3'002'111.-. Ce résultat est nettement supérieur au budget et au résultat des comptes 2018.

Globalement les charges ont bien été maîtrisées. Les comptes 2019 du dicastère des finances et impôts présentent un produit net de CHF 10'886'530.- alors que le budget prévoyait CHF 11'222'639.-. Les rentrées des impôts réguliers ainsi que les rentrés des impôts irréguliers, soit les impôts sur les gains immobiliers et les impôts sur les mutations immobilières, sont plus élevées que les pronostics. Nous avons comptabilisé des amortissements supplémentaires par rapport au budget et nous avons comptabilisé une provision pour la recapitalisation de notre caisse de pension qui n'était pas prévue au budget. Ceci explique principalement la différence du résultat du dicastère des finances et impôts par rapport au budget.

Commune de Mont-Vully	- Comptes de	fonctionnement 2019
-----------------------	--------------	---------------------

	Comptes 2019		Budget 2019		Compte	s 2018
en CHF	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1 243 362	119 152	1 241 068	85 000	1 172 684	83 312
1 Ordre public	304 536	187 816	334 200	133 000	285 763	159 903
2 Enseignement et formation	4 519 738	459 583	4 607 310	358 500	4 011 719	104 448
3 Culte, culture et loisirs	369 659	17 427	422 900	16 000	355 060	18 066
4 Santé	1 201 139	6	1 157 950	200	1 039 749	-19
5 Affaires sociales	1 564 303	3 073	1 518 300	3 000	1 475 062	2 921
6 Transports et communications	1 767 628	285 682	2 022 347	279 000	1 564 162	225 025
7 Protection et aménagement environnement	2 787 974	2 725 221	2 817 758	2 600 317	2 530 969	2 527 832
8 Economie	141 576	60 036	92 582	5 600	190 071	125 067
9 Finances et impôts	5 739 716	16 626 246	2 969 187	14 191 826	4 132 831	13 957 643
Total	19 639 631	20 484 242	17 183 602	17 672 443	16 758 070	17 204 198
Résultat	844 611		488 841		446 128	

Au niveau des comptes d'investissements 2019, les charges se sont élevées à CHF 1'363'521.- alors que les recettes ont été encaissées pour CHF 778'504.-. Les investissements nets s'élèvent ainsi à CHF 585'017.-. Les principales charges d'investissements consenties en 2019 concernent les différents projets dans l'approvisionnement en eau et dans la protection des eaux ainsi que la rénovation de l'ancienne école de Sugiez.

Commune de Mont-Vully - Comptes des investissements 2019

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
en CHF	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre public	-	2	-	-	31 609	12
2 Enseignement et formation	49 310		50 000	-	116 251	457.
3 Culte, culture et loisirs	<u> </u>	2	<u>-</u> /		69 713	13 943
4 Santé	-		-	-	-	-
5 Affaires sociales	T	-	-	-	379 048	-
6 Transports et communications	75 035		1 086 000		52 266	
7 Protection et aménagement environnement	994 022	581 818	670 000	300 000	421 134	553 865
8 Economie	4 320	196 686	-	-	7 260	-
9 Finances et impôts	240 834	2	115 000	-	18 407	467
Total	1 363 521	778 504	1 921 000	300 000	1 095 688	568 275
Résultat		585 017		1 621 000		527 413

Au 31.12.2019, les dettes à moyen et à long terme s'élèvent à CHF 10'000'000.-. Les liquidités disponibles se montent à CHF 9'144'896.-. Le capital propre de la commune, après le report du bénéfice de CHF 844'611.-, s'élève à CHF 12'167'363.-.

Les investissements des prochaines années concernent principalement des investissements dans les routes, les places publiques, l'approvisionnement en eau, la protection des eaux, notre part aux investissements aux homes du réseau de santé du district du Lac ainsi que nos investissements dans nos immeubles (comme par exemple : la réalisation du centre nautique à Nant si le crédit pour cet investissement est approuvé à l'Assemblée communale). Ces investissements futurs seront effectués d'après les liquidités et le Conseil communal veillera à ce que la dette par habitant reste dans la moyenne de la dette par habitant des communes fribourgeoises. Les décisions finales des projets et des investissements futurs appartiennent à l'Assemblée communale lors de la présentation du budget annuel et des demandes d'autorisation d'investissements avec tout le détail y relatif.

Malgré la bonne santé financière de notre commune, le Conseil communal reste prudent dans ces pronostics. Le Conseil communal examinera les effets d'une réduction temporaire d'impôts sur le budget 2021. A ce jour, le Conseil communal n'est pas en mesure d'évaluer pleinement l'impact négatif de la crise sanitaire sur les comptes communaux. Toutefois, une augmentation des rentrées fiscales, telle que celle que nous avons connue ces dernières années, est peu probable.

Andrea Ney, conseillère communale

Règlement scolaire communal

À la suite de l'adoption par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 24 septembre 2019, des modifications du règlement de la loi scolaire (RLS) et d'une nouvelle ordonnance sur les montants facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire, notre règlement scolaire a dû être adapté.

Profitant de cette modification du règlement scolaire, nous avons ajouté en marge de l'article 5 qui concerne les contributions pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires, les articles 10 de la loi scolaire (LS) et 9 du règlement (d'application) de la loi scolaire (RLS).

De plus, l'article 6 de notre règlement scolaire a été modifié afin que le montant maximum facturable aux parents pour la fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langues soit de CHF 3'000.- par élève et par année scolaire, au lieu de CHF 1'000.- actuellement.

Dans ce même article, un point a été rajouté si l'école fréquentée devait être la « Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF) », le montant facturable aux parents serait à ce moment-là au maximum CHF 5'000.-.

Dans l'article 8 qui concerne la commande de matériel, les fournitures scolaires ont été supprimées, car elles sont maintenant à la charge du canton.

Pour finir, le vocabulaire de l'article 15 « tarif des redevances » a été modifié par : « tarif des contributions ». De la même manière, pour la formulation de l'ancien règlement : « Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations » a été remplacée par : « Le Conseil communal édicte un tarif des différentes contributions ».

Vous pouvez consulter l'entier du règlement sur le site Internet de la commune.

Anne-Claude Javet, conseillère communale

Centre nautique : Présentation du projet et demande de crédit d'investissement

Qu'apporte la construction du centre nautique ? Voici quelques éléments importants à citer :

- 1. Donner les moyens de couvrir les besoins à la société de Sauvetage pour le lac de Morat ainsi qu'à l'animation socioculturelle du Vully et leurs activités nautiques par le biais d'Oxygène.
- 2. Déplacer les WC publics. Ce qui permettra, le moment venu, en fonction de la nécessité, d'agrandir la nouvelle école et de centraliser les toilettes à l'endroit où le monde se trouve.
- 3. Améliorer la transition des personnes par un chemin central de l'école à la plage.
- 4. Eliminer le bâtiment inutilisable pour cause d'insalubrité.



Le groupe de travail, donnant suite à l'acceptation du crédit d'étude par l'assemblée d'automne 2018, a présenté une première proposition de projet le 26 août 2019 au Conseil communal.

L'estimation de coûts du bâtiment était de CHF 1'296'400.— et les panneaux photovoltaïques de CHF 108'300.-.

Après analyse, un redimensionnement a été demandé pour obtenir une réduction de CHF 300'000.-.

La version qui vous sera proposée pour approbation est estimée à CHF 998'400.-, sans la pose des panneaux photovoltaïques.

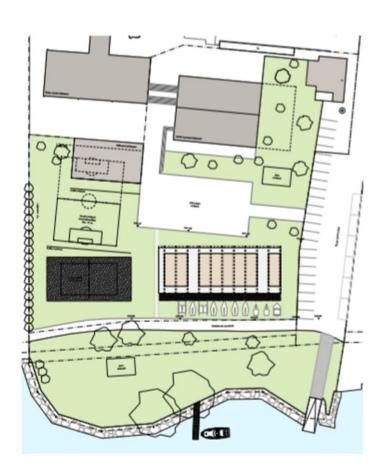
En effet, la surface du toit serait effectivement idéale; toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment non-chauffé, la faible consommation en électricité aurait pour répercussion un amortissement de l'installation au-delà de la durée de vie des panneaux solaires. Le bilan écologique nous dicte donc cette décision raisonnable.

Une étude des besoins d'électricité en autoconsommation pour l'ensemble du complexe des bâtiments communaux de Nant et de Lugnorre sont en cours et ne font pas partie de ce projet. Pour Nant, le meilleur emplacement pour une installation photovoltaïque serait sur l'école primaire.

C'est uniquement après l'obtention du crédit de construction que le groupe de travail abordera les détails.

Emplacement

Situé sur le site de la plage de Nant, le nouveau centre nautique se positionne en lieu et place de l'actuelle installation de la société Oxygène. Il s'oriente parallèlement au terrain de beach volley, face au lac.



Projet

Le concept du bâtiment est une structure en bois sur un niveau, posée sur une dalle en béton, abritant des programmes variés par leur fonction et leur dimension. Les locaux de la société de Sauvetage, d'Oxygène et des WC publics sont répartis sous ce grand couvert, séparés par des cloisons à bardage en bois. Des espaces libres ainsi qu'une circulation périphérique assurent une bonne distribution des locaux.



Présentation des sociétés utilisatrices

Oxygène

Oxygène est un club nautique géré par les jeunes pour les habitants du Vully. Depuis plus de vingt ans, il offre la possibilité aux jeunes de la région de s'initier au sport nautique et d'avoir une activité sportive régulière.

En plus de l'activité nautique, Oxygène organise durant l'été des animations à Nant, des sorties et des camps pour les jeunes de notre Commune.

Oxygène est également un lieu de rencontre pour tous les jeunes de la Commune. La présence régulière d'un animateur assure un contact et un lien avec ces derniers. En ce sens, cette société répond également à une mission de prévention dans notre Commune.

Ces dix dernières années, la fréquentation du club a explosé passant d'une soixantaine de membres (principalement des adolescents) à plus de 300 (comprenant également des familles ou jeunes adultes). Oxygène est devenu un lieu de rencontre incontournable.

La construction de nouveaux locaux permettra de répondre à ces nouvelles demandes de manière adéquate tant pour ce qui est des infrastructures sportives qu'en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes et une présence accrue du service d'animation.

Société de Sauvetage du Vully

La société de sauvetage du Vully sensibilise la population sur les dangers aquatiques et les comportements adéquats à adopter.

Avec le bateau stationné à Nant, les membres interviennent sur le lac de Morat lorsque des embarcations ou des personnes sont en difficulté.

Les membres profitent de formations spécifiques en lien avec le milieu aquatique ainsi qu'en lien avec les premiers secours; formations qui sont mises en pratique lors des week -ends de piquet effectués en équipe.

La société de sauvetage organise également la traversée du lac de Morat qui a lieu chaque année le 4ème dimanche de juillet.

Le cabanon actuel ne permet pas de stocker tout le matériel nécessaire au fonctionnement de la société, ni le matériel complet d'interventions. De plus, il n'est pas possible d'y donner des cours.

C'est pourquoi, le projet de nouveau bâtiment est important afin de pouvoir disposer de la place nécessaire et pouvoir étendre l'offre des cours aux membres de la société et à la population de la région du lac.

La demande de crédit pour la réalisation est mise pour approbation lors de notre prochaine Assemblée communale. Le Conseil communal vous recommande d'approuver ce projet.

Le groupe de travail centre Nautique



Parkings communaux demande de crédit d'investissement pour une étude

Le groupe de travail arrive au terme des réflexions qui débouchent sur des projets à réaliser. Les priorités ont été établies, la place de la gravière a déjà été citée lors de notre dernière assemblée et concernant les parkings, des plans sont à réaliser afin de déterminer les meilleures options à prendre.

Le constat est flagrant, pendant la période d'été, le parcage pose problème; évidemment dans la Commune toutes les places publiques sont gratuites. La majorité des communes voisines autour du lac de Morat et Neuchâtel sont équipées de système pour places payantes ou à durée limitée. De ce fait, la Commune de Mont-Vully est trop attractive et devient le point de départ des excursions.

L'objectif est de lutter contre les «voitures ventouses» qui occupent les places de parc de nos villages. Aujourd'hui, nous ne possédons aucune base légale qui nous permette d'intervenir ou de créer un parking payant.

Une proposition de règlement communal vous sera prochainement soumise afin d'apporter des améliorations. Le crédit d'étude est estimé à CHF 26'000.-. Il est prévu pour :

- L'élaboration d'un projet chiffré pour la place de la gravière à Môtier.
- Une demande d'enquête préalable est nécessaire pour déterminer ce qui est possible de réaliser. Effectivement, c'est une zone d'intérêt général et nous aimerions optimiser son potentiel.
- L'inventaire sur plans des places de stationnement, y compris la signalisation, et le concept de stationnement.
- L'élaboration d'un cahier des charges et la demande d'offre pour mise à l'épreuve aux services concernés, par un urbaniste, des solutions proposées.
- La création d'un règlement communal relatif aux places de stationnement.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver cette demande de crédit afin de permettre au groupe de travail de concrétiser ces réflexions.

François Petter, conseiller communal

Attribution d'un droit de superficie en zone d'activité

L'entreprise Almasi, qui se situe actuellement à Praz, n'a pas de possibilité de développement. Celle-ci demande à la Commune de pouvoir obtenir un droit de superficie en zone d'activité. Elle souhaite obtenir une surface de 3714 m2. Il serait loué un droit de superficie d'une durée de 50 ans au prix de CHF 5.-/m2.

Une condition pour l'octroi de ce droit de superficie est que toute l'activité de Praz soit déplacée sur cette parcelle, excepté la station-service qui resterait, pour l'instant, en fonction. Le Conseil communal vous recommande d'approuver ce projet.

David Noyer, conseiller communal

Information générale sur le projet de rénovation des infrastructures ferroviaires de la gare de Sugiez.

Lors de l'assemblée d'automne 2018, les citoyens et citoyennes ont acceptés un crédit d'étude de CHF 50'000.- concernant le projet de rénovation de la gare de Sugiez.

Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer un projet global tenant compte des besoins de notre population. Cette étude se fait en étroite collaboration avec les Transports Publics Fribourgeoise TPF et le Service Cantonal de la Mobilité SMo.

Une première étape va être franchie prochainement avec la mise en consultation de la rénovation des infrastructures ferroviaires et la mise aux normes L-Hand auprès de la Confédération, ainsi que la mise à l'enquête publique par les TPF.

Actuellement nous nous concentrons sur la deuxième étape du projet qui concerne les équipements et installations nécessaires au concept de fonctionnement global du périmètre de la gare, soit :

- L'emplacement d'une place de rebroussement pour les bus
- L'aménagement de la place, y compris des voies de circulation sur la route de la Gare
- L'implantation de deux arrêts de bus
- L'implantation d'un P + R avec un abri pour vélos
- L'aménagement d'un accès au passage inférieur des voies depuis le chemin du Chablais
- La transformation de l'ancienne gare marchandises en bâtiment d'accueil touristique

La soirée d'information, prévue initialement le 17 mai 2020 et annulée pour des raisons sanitaires sera, remplacée par une présentation lors de notre Assemblée communale le 8 septembre 2020.

Pierre-André Burnier Responsable de l'aménagement du territoire

Changement des horaires d'ouverture de l'Administration

Dès le 1er mars 2020, l'Administration communale a changé quelque peu ses horaires d'ouverture .

Petite nouveauté, l'horaire du mercredi a changé. En effet, nous ouvrons dès 7h00 jusqu'à 11h00 et de 14h00 jusqu'à 16h00. Concernant les autres jours, aucune modification n'est à annoncer.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08h00	Fermé	07h00	08h00	08h00
IVIALIII	11h00	renne	11h00	11h00	11h00
Après-midi	14h00	Formó	14h00	14h00	14h00
	18h00	Fermé	16h00	17h00	16h00

L'administration communale

Code postal 1786 Nant

Depuis quelques temps déjà, le code postal « 1786 Nant » n'est plus utilisé officiellement par la Poste. Il a par ailleurs également été radié du registre fédéral des bâtiments et des logements.

C'est pourquoi, après mûre réflexion et afin d'éviter tout problème de transmission de données avec les services cantonaux, le Conseil communal a décidé de s'aligner à la Confédération et à la Poste. Ce qui signifie que, dès à présent, le code postale 1786 Nant n'existera plus officiellement.

Tous les habitants de Nant verront leur adresse mutée en code postal 1786 Sugiez. Nous vous prions donc d'utiliser ce code postal pour tous documents que vous remplirez.

Bien entendu, le village de Nant est maintenu. Uniquement les adresses postales seront modifiées.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'administration communale

Rappel: Comment retourner le matériel de vote

Nous tenons à vous rappelez que, lorsque le matériel de vote est retourné au bureau communal, <u>la signature doit être visible</u>. En effet, nous avons à nouveau constaté lors des dernières votations que bon nombres d'enveloppes de vote n'étaient pas retournées de manière correcte.

Vote anticipé (par dépôt ou par correspondance) :

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission.

La signature ainsi que le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple ci-contre :

Si, lors de la réception des enveloppes de vote, nous constatons que le certificat est mal inséré et que la signature ne peux pas être vérifiée à l'avance, nous attendrons le dimanche de la votation pour le faire au risque que le bulletin de vote soit nul!

Nous vous prions de ce fait de faire attention et de retourner le matériel de vote de manière adéquate.



L'administration communale

Acomptes 2020

Les acomptes d'impôts 2020 ont été envoyés durant le courant du mois de mai 2020. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des acomptes.

Veuillez également prendre note que le non-respect des délais de paiement figurants sur les bulletins provoquera un calcul d'intérêts de retard qui vous sera facturé sur votre décompte.

<u>Les bulletins d'acomptes sont codés uniquement pour les impôts 2020, si vous faites vos paiements par Internet, utilisez le numéro de référence figurant sur les BVR reçus. La référence change d'une année fiscale à l'autre.</u>

Le décompte final vous sera envoyé dans le courant de l'année 2021.

L'administration communale

Echéancier factures communales

Ci-dessous vous trouverez un petit récapitulatif des échéances de facturation des différentes taxes et factures communales.

Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des dites factures. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous n'avez pas reçu les factures mentionnées ci-dessous dans les délais impartis. En cas de doutes, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Factures	Echéancier
Taxes non-pompier 2020	Novembre 2020
Taxes incendie résidence secondaire 2020	Novembre 2020
Taxes ordures de base 2020	Décembre 2020
Taxes ordures de base résidences secondaires 2020	Décembre 2020
Décomptes eau/épuration 2020	Janvier-février 2021
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2020	Janvier-février 2021
Elimination des déchets 2 ^{ème} semestre 2020	Janvier-février 2021
Décompte impôts 2020	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot -Premier lot facturé en avril 2021. Attention: la déclaration d'impôt doit être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2021. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.
Impôts fonciers 2021	Mars – avril 2021
Impôts sur les chiens 2021	Mars – avril 2021
Acomptes impôts 2021	Mai – juin 2021
Acomptes eau/épuration 2021	Juin – juillet 2021
Elimination des déchets 1 ^{er} semestre 2021	Juillet – août 2021
Taxe non-pompier 2021	Novembre 2021
Taxes incendie résidence secondaire 2021	Novembre 2021
Taxe ordures de base 2021	Décembre 2021
Taxes ordures de base résidences secondaires 2021	Décembre 2021
Décomptes eau/épuration 2021	Janvier – février 2022
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2021	Janvier – février 2022
Elimination des déchets 2 ^{ème} semestre 2021	Janvier – février 2022

L'administration communale

Remboursements

Pour des mesures de rationalisation, les montants en dessous de CHF 50.- ne seront plus remboursés. Ces derniers seront versés comme acompte d'impôt pour l'année suivante (sauf pour cas spécifiques).

Pour votre information, les remboursements se font en fin de mois. Si vous présentez un montant en votre faveur, veuillez vérifier, lors de la réception de votre facture, votre numéro IBAN se trouvant en bas de page. Si nous ne possédons pas votre IBAN, veuillez le communiquer jusqu'à la date d'échéance de la facture. Sans nouvelles de votre part, ce montant sera porté comme acompte pour l'année fiscale suivante.





L'administration communale

Consommation d'eau potable—les bons gestes

Les bons gestes qui permettent de contrôler sa consommation d'eau potable

L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver. En Suisse, chaque habitant utilise en moyenne 160 litres par jour pour ses besoins domestiques. L'équivalent de 106 bouteilles d'eau par personne!

Voici quelques mesures simples à mettre en place pour optimiser votre consommation d'eau.

A la maison

- Préférez la douche au bain. Un bain consomme en effet entre 150 et 200 l. d'eau alors qu'une douche seulement 60 à 80 l.
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement lorsque vous vous lavez les dents, vous vous rasez ou douchez.
- Faites tourner le lave-linge et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins.
- Installez des économiseurs d'eau sur vos robinets.

Au jardin

- Evitez d'arroser la pelouse.
- Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins.
- Evitez de remplir les piscines, lors de période de sécheresse.
- Pour les plantes devant obligatoirement être arrosées, préférez l'arrosoir au jet car l'écoulement de l'eau est plus lent donc la terre absorbe plus facilement. Et de préférence juste avant la tombée de la nuit, lorsque l'évaporation est minimale.

Les véhicules

Renoncer à laver les véhicules

Les fuites

- Vérifier les compteurs et installations afin de repérer les fuites. Une chasse d'eau qui fuit peut représenter un gaspillage de 600 l. par jour; un robinet qui laisse passer un filet entraîne une perte de 300 l. d'eau. Attention, si un robinet qui coule se repère facilement, des canalisations mal entretenues peuvent fuir à l'intérieur des murs.
- Soyez attentifs aux bruits, un sifflement peut être dû à une fuite.
- A l'extérieur, l'apparition d'une plaque ou d'un endroit anormalement humide peut aussi résulter de l'existence d'une fuite le long de la conduite d'amenée.

Les communes édictent des recommandations et des restrictions d'utilisation de l'eau potable en cas de risque de pénurie d'eau sur leur territoire. Mais il n'est évidemment pas nécessaire d'attendre le manque d'eau potable pour adopter les bons gestes qui permettent de préserver les ressources, et ce, tout au long de l'année.

Ces gestes peuvent permettre l'économie de plusieurs centaines de litres d'eau par ménage. La planète vous en remercie et vous constaterez une répercussion positive sur votre facture d'eau.

Le service des eaux

Bornes hydrantes

Nous aimerions vous rappeler que les bornes hydrantes sont installées pour l'utilisation en cas d'incendie par les services du feu. Les bornes hydrantes doivent être accessibles en tout-temps et elles doivent être libres de tout obstacles à une distance de 1 mètre autour de la borne.

Hormis les services de feu, l'utilisation des bornes hydrantes est strictement réservée aux personnes autorisées par la Commune. La pose d'un compteur avec clapet antiretour est obligatoire et l'installation est effectuée par le service technique de la Commune ou sous son contrôle.

Il est <u>strictement interdit</u> de se raccorder et/ou de soutirer de l'eau sans autorisation préalable de la Commune. Une demande d'utilisation d'une borne hydrante doit être faite par écrit, au moins 3 jours ouvrables avant le prélèvement prévu, au moyen du formulaire à disposition sur le site Internet de la Commune.

Ralph Erhart, conseiller communal

Prévention feu

Grill à bois ou à charbon

Les cendres présentent un danger d'incendie pendant longtemps. Les braises peuvent rester incandescentes pendant plusieurs jours.



Désherbage thermique

En raison des risques d'incendies, cette méthode ne doit pas être utilisée en période de sécheresse ou lorsqu'une mesure d'interdiction de faire du feu a été prise.

Les **distances de sécurité** doivent être respectées : utilisation interdite à moins de 50 cm des façades ; utilisation interdite à moins de 2 m des voitures ; vigilance à proximité <u>des</u> haies, de paillages, de feuilles desséchées, etc.



Merci de votre compréhension

Le service du feu du Vully Fribourgeois

Pandémie Covid-19

Quelques mots à la suite de cette période de confinement.

En premier lieu, le Conseil communal tient à remercier la population pour son civisme tout au long de cette période. Au début, il était difficile de communiquer les informations officielles le plus précisément possible à la suite des ordonnances fédérales et cantonales. En effet, les décisions du matin n'étaient souvent plus les mêmes l'après-midi.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris soins des habitant(e)s à risques ou vulnérables.

Nous remercions tout particulièrement l'association Vully Aujourd'hui et ses bénévoles qui ont assuré la reprise des repas à domicile ainsi que des services de courses pour des personnes âgées ou vulnérables.

Bons nombres de particuliers se sont mis à disposition pour accomplir ces tâches même si toutes n'ont pas été sollicitées pendant la période de la pandémie Covid-19.

Néanmoins, le Conseil communal remercie toutes celles et ceux qui se sont mis à disposition.

Il semble que le plus dur soit derrière nous, mais la prudence reste de mise face à un virus sournois qui reste pour le moment dangereux.

Le Conseil communal vous recommande de continuer à respecter les gestes d'hygiène et de distanciation sociale pour vous protéger, vous et vos familles.

Guy Petter, conseiller communal

Crise et solidarité



Dans ces temps de crise, il est bon de souligner les actions positives. Tout autour du globe, des élans de solidarité ont vu le jour et le Vully n'a pas fait exception.

Au lendemain du 13 mars, suite à l'annonce du semi-confinement, des citoyens issus notamment des samaritains, de Vully Aujourd'hui et de la jeunesse de Mont-Vully se sont rassemblés pour réfléchir à la manière d'organiser l'entraide au Vully. Avec l'aide de l'animation socioculturelle du Vully, un concept d'entraide a rapidement pu être mis en place pour coordonner les élans de générosité de nos citoyens.

Dès la première semaine de crise, la collaboration entre la paroisse, la commune et les associations précitées a permis de répondre de manière efficace aux différentes demandes.

Ce ne sont pas loin de 100 bénévoles (de tous les âges et de toute la commune voire audelà) qui se sont annoncés, plus de 200 heures de bénévolat effectuées : des téléphones aux ainés, des courses et repas livrés à domicile, quelques transports, etc. Si on ajoute à cela tout ce qui s'est mis en place sans passer par ces « voies officielles », on peut se réjouir de la solidarité dans notre région.

Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés chacun à leur manière et merci à la belle collaboration entre le milieu associatif, la paroisse et la commune. Ces élans de solidarité, d'entraide et de générosité sont précieux, à nous de les cultiver...

Antonin « Ten » Lederrey Animateur socioculturel











Abonnements CFF et LNM

CFF

La Commune de Mont-Vully met à disposition de ses citoyennes et citoyens 5 abonnements généraux CFF au prix de CHF 35.- pour les habitants de la Commune de Mont-Vully (+ CHF 2.- si demande d'envoi par la poste)

CHF 40.- pour les habitants d'autres communes (+ CHF 5.- si demande d'envoi par la poste).

Pour les personnes non-domiciliées à la Commune de Mont-Vully, les billets CFF peuvent être réservés uniquement 15 jours avant la date d'utilisation.

Les billets peuvent être réservés directement sur notre site Internet en complétant le formulaire de pré-inscription. Veuillez noter que la commande n'est valable qu'après confirmation de notre part.

En cas de perte, de vol ou de non-utilisation de la carte, l'utilisateur ne sera pas remboursé!

Les cartes réservées et non retirées seront facturées! La réservation peut être annulée au minimum 12 jours avant la date souhaitée. Après ce délai, en cas de non-revente, l'abonnement sera facturé à l'usager l'ayant réservé.



Ces cartes journalières impersonnelles permettent à l'usager de voyager en deuxième classe une journée dans toute la Suisse en transports publics.

LNM

La commune met également à disposition de ses habitants, 2 cartes journalières pour l'utilisation des bateaux de la LNM. Elle permet au porteur de cette carte de voyager durant une journée avec ses propres enfants (de 0 à 16 ans, gratuit). Ces cartes sont disponibles à notre administration au prix de CHF 15.- par jour/carte.

Les billets peuvent être réservés directement sur notre site Internet en complétant le formulaire de pré-inscription. Veuillez noter que la commande n'est valable qu'après confirmation de notre part.

L'administration communale

Location des salles communales

La Commune de Mont-Vully met à disposition deux salles polyvalentes qui se situent à Lugnorre et à Nant, ainsi que l'espace communal à Môtier.

Si vous souhaitez réserver une de nos salles communales, nous vous prions tout d'abord de bien vouloir nous contacter afin de vérifier la disponibilité, puis de compléter et de nous transmettre le formulaire adéquat que vous trouverez sur notre site Internet ou directement au bureau communal.

La demande de réservation doit être effectuée par une personne majeure résidant dans la Commune de Mont-Vully.

Votre demande doit nous parvenir au minimum 2 semaines avant la date prévue! Faute de quoi, elle ne sera pas acceptée.







Vous avez également la possibilité de réserver l'électricité sur la place de l'Antenne. Toutefois, nous tenons à vous rendre attentif que cette place est publique et ne peut être privatisée. D'autres personnes pourront, de ce fait, également jouir de son utilisation.

Nous vous rappelons également qu'en cas de réservation, vous devrez prendre contact soit avec le service de la conciergerie (location de salles) soit avec le service technique (électricité à la place de l'Antenne) pour fixer un rendez-vous afin d'effectuer la remise des clés. Ce rendez-vous doit être pris durant nos horaires de bureau et en dehors des jours fériés.

Selon le type de manifestation organisée, il est possible qu'une autorisation particulière soit requise (organiser un loto, patente K pour la vente de boissons et de mets, prolongation etc.). Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture.

L'administration communale

La Ribambelle, école maternelle

La Ribambelle offre à votre enfant la possibilité de faire ses premières expériences sociales dans une ambiance chaleureuse et motivante. L'enfant peut ainsi prendre contact avec d'autres enfants, se familiariser avec un milieu extérieur à sa famille et éventuellement avec la langue française ainsi que s'épanouir dans de multiples activités ludiques, créatrices et motrices.

Située dans le bâtiment de paroisse à Môtier, La Ribambelle est une maternelle agréée par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) du canton de Fribourg.

Elle est gérée par une Commission bénévole, sous forme d'association, et est soutenue par la Commune de Mont-Vully.

Elle est ouverte aux enfants âgés de 2 ans révolus au 1er août de l'année en cours, jusqu'à l'entrée en 1ère Harmos (école enfantine) et accueille en priorité les enfants de la Commune dans la limite des places disponibles.

Infos complémentaires: www.laribambelle.ch



Rte Principale 69, 1786 Nant-Vully, 026 673 10 10

Mail: info@palet-roulant.ch

Heures d'ouverture :

Lundi17h00 - 19h30Mardi15h00 - 17h00Jeudi15h00 - 17h00

durant toutes les vacances scolaires :

ouverture uniquement le lundi

(hormis jours fériés)

BIBLIOTHEQUE

LE PALET ROULANT

www.palet-roulant.ch

Cotisation annuelle: par famille Fr. 40.00 / par adulte Fr. 20.00 / par enfant Fr. 12.00



Rendez-vous sur www.palet-roulant.ch

Où vous pourrez:

- Découvrir les nouveautés avec leur résumé
- Rechercher des documents
- Réserver votre choix
- Consulter l'historique de vos emprunts

Pour vous y rendre, sélectionnez l'onglet « catalogue » dans la barre de menu du site.

Il suffit de demander votre code lecteur

Notre bibliothèque propose plus de :

4500 romans

3500 BD enfant et adulte

1500 documentaires

1000 albums littérature jeunesse

Pour les enfants (même tout petits), les ados, les adultes : des histoires à raconter, à regarder, des premières lectures, des mangas, toutes sortes de romans, de biographies, de vécus, de documentaires, de BD pour petits et grands.
Un choix immense, toujours renouvelé : les dernières parutions, les rentrées littéraires, les sujets chauds du moment.



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- · Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 - info@liguecancer-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch





Dépistage du cancer Fribourg

- · La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- · Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- · Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 - depistage@liquessante-fr.ch - www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 - voltigo@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- · Consultations diététiques
- Vente de matériel
- · Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- · Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 - info@diabetefribourg.ch - www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- · Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 - info@liguepulmonaire-fr.ch - www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg - Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- · Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 - info@peps.ch - www.peps-fr.ch

Administration communale à Nant-heures d'ouverture

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période			
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année			
Mardi	16h30-18h00	Lugnorre	Toute l'année			
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année			
Jeudi	16h30-18h00	Sugiez	Toute l'année			
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre	Toute l'année			
Samedi	13h30-16h00	Sugiez	Toute l'année			
Déchets encombrants		Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois			
		Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois			

Le Conseil communal ainsi que l'administration vous souhaitent un bel été